

Copropriété et permis de construire

Par eozen, le 31/01/2018 à 10:39

Bonjour,

Avant de délivrer un permis de construire le maire doit-il vérifier si la copropriété a donné son accord au projet?

Merci d'avance.

Par morobar, le 31/01/2018 à 16:02

Bonjour,

Non

Mais sauf en copropriété horizontale, le cas doit être exceptionnel.

Par eozen, le 31/01/2018 à 16:54

Bonjour et merci bien morobar

Par talcoat, le 08/02/2018 à 17:47

Bonjour,

C'est le régime déclaratif qui s'applique.

Sauf qu'un permis obtenu sans l'accord préalable d'une AG serait illégal sur le fondement de la fausse déclaration.

Cordialement